



Urgent licenciement abusif

Par **charly90000**, le **29/05/2009** à **13:43**

Bonjour,
suite à une altercation avec un collègue, mon employeur veut me licencier pour l'instant je suis en mis à pied conservatoire. J'étais en légitime défense et j'ai un témoin.
Puis-je poursuivre mon employeur au prud'homme pour licenciement abusif ?
S'il me licencie pour faute grave aurai-je le droit au chômage ?
Faut-il que je porte plainte contre mon agresseur ? (j'ai une ite de 5 jours de plus il a des antécédents judiciaires)
merci d'avance pour vos réponses.

Par **Xavier Berjot**, le **01/06/2009** à **21:31**

Bonjour,

Si vous pouvez disposer d'un témoignage probant, il est possible d'agir contre votre employeur. Tout est question d'appréciation.

La faute grave ne vous prive pas du bénéfice de l'assurance-chômage.

Vous pouvez également porter plainte, contre X ou personne dénommée, ce qui peut renforcer votre dossier aux prud'hommes.

Je reste à votre disposition.

Cordialement,

Par **charly90000**, le **02/06/2009** à **02:55**

Bonjour,

merci pour vos reponses.

Pendant mon entretien ou après mon entretien avec le chef du personnel, puis je négocier la rurture conventionnelle pour éviter d'aller au prud'homme ?

(car il est inadmissible qu'on puisse me licencier pour faute grave alors que je suis la victime)

Par **Xavier Berjot**, le **04/06/2009** à **12:33**

Bonjour,

Vous pouvez négocier une rupture conventionnelle, mais un tel dispositif ne s'inscrit en principe pas dans un cadre contentieux.

L'essentiel est que vous préserviez vos droits, notamment d'un point de vue financier.

Je reste à votre disposition.

Cordialement,

<http://www.xavierberjotavocat.com>